



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

volées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP MONTELIMAR
RUE RODOLPHE BRINGER BP299
26216 MONTELIMAR CEDEX

Vos références

Numéro fiscal : 46 72 718 703 310
Référence de l'avis : 23 26 4110279 54
Contrat de prélèvement : P326001186075
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P326001186075

Numéro de propriétaire : 169 +00188 C

Département d'imposition : 26

Commune d'imposition : 169
MALATAVERNE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 26045

5767-006782-0022-0



SA LMS SA
LES PLAINES
26780 MALATAVERNE

Somme à prélever

8 242,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 3000 3037 100X XXXX XXX4 909
Identifiant de la banque : SOGEFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP MONTELIMAR
RUE RODOLPHE BRINGER BP299
26216 MONTELIMAR CEDEX
Tél : 04 75 00 40 84

• pour le montant de votre impôt :
SDIF IMPOTS FONCIERS DE LA DROME
CELL. FONCIERE DEPARTEMENTALE
15 AVENUE DE ROMANS
BP 2116
26015 VALENCE CEDEX
Tél : 04 75 79 50 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBTZG	PROPRIETAIRE	SA LMS SA

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	31,70 %	%	4,41 %	0,221 %	9,56 %	0,211 %	
	Taux 2023	31,70 %	%	4,41 %	0,23 %	9,56 %	0,16 %	
	Adresse	5434 MALOMBRE						
	Base	22580		22159	22159		22159	
	Cotisation	7158		977	51		35	
	Cotisation lissée	6942		974	48		35	7999
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022	6817		966	45		46	
	Cotisation 2023	6942		974	48		35	7999
	Variation	+1,83 %	%	+0,83 %	+6,67 %	%	-23,91 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 21524 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 572044808. Il est rappelé qu'un lissage de + 74 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans. Références administratives : 260 51 023 045 169 169 KM					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	243
					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
					Montant de votre impôt	8242

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 Paris). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.